



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 21.690

DECISION

*Concernant la fixation des tarifs
pour le Centre de Découverte Sportif
(Régie N°43000-22)*

==°°°°°°°°==

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la décision DC N°18.050 en date du 29 janvier 2018 concernant la fixation des tarifs pour les Centres Sportifs, rendue exécutoire le 02 février 2018,

DECIDE

- de fixer les tarifs pour le Centre de Découverte Sportif à compter du 10 janvier 2022, comme suit :

<p>« Centre de Découverte Sportive » (6 – 12 ans) et « Acti Sport » (11 – 16 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> • La semaine • La semaine supplémentaire • Le mois (4 semaines) • Les 2 semaines • La journée 	<p>53,50 €</p> <p>27,00 €</p> <p>121,00 €</p> <p>79,50 €</p> <p>13,10 €</p>
<p>« Les Royanturiers » (4 – 6 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adhésion annuel • Adhésion en cours d'année 	<p>79,50 €</p> <p>53,50 €</p>

- d'encaisser la recette correspondante au compte 70631 fonction 422 du Budget

Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 décembre 2021
Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET

Fait à ROYAN, le 22 décembre 2021

Pour le Maire,
et par délégation,
Le Premier Adjoint,



Didier SIMONNET



Correspondance à adresser impersonnellement à Monsieur le Maire